

Sallois

ÉDITION 2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS











Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Saulnois

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences....

SOMMAIRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAULNOIS	
PRÉSENTATION DE LA CCS	3
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	4
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5
LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE 2018	9
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS	
GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE	11
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	15
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS	19
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE	23
GESTION DE LA PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE	26
RÉALISATION DES TRAVAUX ET GESTION DU PATRIMOINE	29
MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	32
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL	36
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGRICULTURE	39
GESTION DE LA COMMUNICATION ET DES RÉSEAUX	43



PRÉSENTATION DE LA CCS

Créée en 1997, la Communauté de Communes du Saulnois (CCS) est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) regroupant 128 communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Compétences et domaines d'intervention

Développement du territoire

Agriculture

Économie

Emploi

Politique du logement

Petite enfance

Tourisme et culture dont la création d'1 Office de Tourisme communautaire

Protection et mise en valeur de l'environnement

Prévention et lutte contre la délinquance

Électrification, Haut débit, SIG

Gemapi



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'éxécutif de la CCS

Le Président, les Vice-présidents ont été élus le 16 avril 2014. Chaque vice-président est également le président d'une commission composée de conseillers communautaires.

Les membres du bureau communautaire et de la Commission d'Appel d'offres ont également été désignés à l'occasion de ce conseil communautaire.

Président de la Communauté de Communes du Saulnois

Roland GEIS

Président de la commission « gestion financière et budgétaire »

Gilbert VOINOT

Présidente de la commission

« développement économique et emploi »

Marie-Annick MAILLARD

Président de la commission

« aménagement de l'espace, du logement et du cadre de vie »

Serge ZIEGLER

Président de la commission « accueil de la petite enfance et vie familiale »

Jérôme END

Président de la commission « réalisation des travaux et gestion du patrimoine »

Gérard CHAIZE

Président de la commission « mise en œuvre de l'assainissement non collectif »

David BARTHÉLEMY

Présidente de la commission

« développement touristique et culturel »

Annette JOST

Président de la commission

« développement durable et agriculture »

François FLORENTIN

Président de la commission « gestion de la communication et des réseaux »

Thierry SUPERNAT

Président de la commission « collecte et traitement des déchets »

Christophe ESSELIN

Membres du bureau de la CCS :

Le bureau est composé du président, des vice-présidents mais aussi des membres élus ci-dessous :

Gaétan BENIMEDDOURENE, Bernard DOYEN, Christian NOËL, Alain LECLECH, Antoine ERNST, Thierry CHATEAUX, Fernand LORMANT, Bernard CALCATERA, Germain MUSSOT et Christian NOEL

Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO):

La commission d'appel d'offres est composée comme suit

	Nom et prénom des membres titulaires de la CAO	Nom et prénom des membres suppléants de la CAO		
	N	lembres de droit		
Secteur	Roland GEIS (Président de la CCS)	Gilbert VOINOT (Président de la commission « gestion financière et budgétaire »)		
	Autres	s membres de la CAO		
ALBESTROFF	Jean-Marc BASTIEN	Marcel AMPS		
CHÂTEAU- SALINS	Gérard CHAIZE	Jean-Jacques GADY		
DELME	Gérard HIERONIMUS	Maurice JACQUEMIN		
DIEUZE	Hubert GENIN	Étienne BOUCHÉ		
VIC-SUR- SEILLE	Jean-Michel MEREL	Alain GUISE		

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Renouvellement des représentants du personnel au Comité Technique :

Les élections professionnelles des représentants du personnel des trois fonctions publiques ont eu lieu le 6 décembre 2018.

Pour la fonction publique territoriale, il s'agissait du renouvellement des représentants du personnel pour les commissions administratives paritaires (CAP) et les comités techniques (CT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et, pour la première fois, de l'élection des représentants du personnel contractuel dans le cadre des commissions consultatives paritaires (CCP).

Ont été élus

Isabelle VINCENT pour l'administration, Evelyne INTRALA et Amélie GILLET pour les services petite enfance et Jean-Pierre WICKLEIN pour le service déchets ménagers.

Les délégations du Bureau :

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le bureau et le président peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale, à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-5 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

De plus, l'article L5211-10 du CGCT précise que : « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

En outre, ces décisions et délibérations sont soumises aux mêmes règles de publication et de contrôle de légalité que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil de communauté.

L'attribution des délégations du bureau a été définie lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 avril 2014.

Nouveauté 2018 : Délégations accordées au Président :

- Capacité d'ester en justice
- Signature des marchés non soumis à CAO

CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

La CCS est gestionnaire du CISPD. Lors de la séance plénière du 28 novembre 2018, les sujets suivants ont été abordés :

Intervention des services de la gendarmerie

• <u>Bilan de la situation en ce qui concerne les différents actes portant atteintes aux personnes et aux biens des Compagnies de Brigades (COB) de Château-Salins et de Dieuze :</u> concernant les actes de cambriolages, il y a une augmentation de 34% sur la COB de Château-Salins entre 2017- et 2018 alor qu'elle est de 12% sur la COB de Dieuze pour la même personne. Le canton de Fénétrange est le plus impacté en ce qui concerne les cambriolages. Les préjudices sont importants aussi bien en numéraires qu'en bijoux.

Concernant les violences conjugales et violences sexuelles, elles sont en baisse de 35% su la COB de Château-Salins et de 33% sur la COB de Dieuze. La diminution des faits à caractère sexuel est dû notamment à une meilleure prise en charge par des gendarmes qui ont bénéficié de formation et à la mise en place de l'action « Ne rien laisser passer ».

• <u>Bilan de l'accidentologie</u>: Le nombre d'accidents routiers constatés par les COB de Château-Salins et de Dieuze est passé de 13 en 2017 à 15 en 2018, out axe confondu, avec un faible taux d'accidents sur le secteur de fénétrange.

Prévention de la radicalisation :

Madame la Sous-préfète précise qu'il n'y a pas de fichés «s» (fiche signalétique du fichier des personnes recherchées). la lettre S est l'abréviation de « Sûreté de l'État ») au sein du territoire du Saulnois.

Rappel des différents outils de prévention de la délinquance :

- Disposition « participation citoyenne » : Le dispositif de participation citoyenne consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécuritéde leur propre environnement, avec l'appui et sous le contrôle de l'État.
- Disposition de « vidéo-protection »
- Fonds Interministériels de Protection de la Délinquance (FIPD) : Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins rappelle que les communes les plus impactées peuvent bénéficier des crédits FIPD, dans le cadre de la mise en place de moyens de prévention de la délinquance au sein de leur commune.

Violences conjugales:

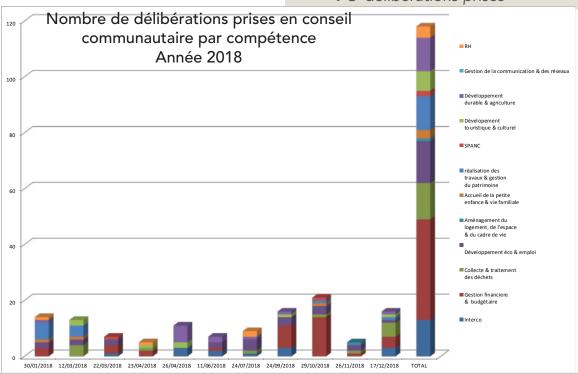
- Violences conjugales Enfants témoins : Madame Nadine TREMBLEAU, intervenante sociale au sein du CMSEA/Espoir (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes) rappelle que les « enfants témoins » sont également des victimes liées aux violences conjugales et précise qu'il est nécessaire de les repérer et de les protéger. Des cellules de veille ont été mises en place au sein des Groupes de Prévention des Décrochages Scolaires (GPDS) dans lesquels les « enfants témoins » peuvent s'exprimer, en présence d'assistantes sociales et d'infirmières, avec la possibilité pour ces derniers de partager le secret professionnel.
- <u>Violences conjugales Actions de prévention :</u> Face aux situations de violences conjugales à gérer chaque année, e CMSEA/ESPOIR a mis en place les actions suivantes : permanences téléphoniques et physiques à Forbach, permanences mobiles afin d'apporter du soutien localement (3 à 4 fois/an), embauche d'un psychologue qui se déplace au sein des permanences mobiles, distribution de flyers, ...
- Action « Ne rien laisser passer » : le 25 septembre 2018, à l'occasion de la Journée internationale dédiée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, a fait appel à 5 animateurs télé engagés pour participer à une campagne télévisuelle visant à dénoncer toutes les formes de violences sexistes et sexuelles subies par les femmes. Ces derniers ont accepté le temps d'un spot télé de prêter leur voix aux propos sexistes encore galvaudés pour mieux conclure ensemble : « Les violences que subissent les femmes sont multiples, elles ne sont JAMAIS responsables. Ne rien laisser passer ».
- Action « Dispositif Grave Danger » : Dispositif de téléprotection des personnes en grave danger (TGD) qui consiste à assurer l'effectivité de la protection des personnes particulièrement vulnérables et en grave danger, victimes, soit de violences de la part de leur conjoint, partenaire lié par un pacte de civilité de solidarité, concubin, ancien partenaire lié par PACS ou ancien concubin soit de viol, dans le cadre duquel le Procureur décide de l'attribution d'un téléphone à des femmes identifiées comme étant en « Très Grand Danger », afin de leur permettre d'accéder aux services de police ou de gendarmerie, de manière prioritaire. Madame TREMBLEAU précise que le territoire du Saulnois ne recense actuellement aucun cas de DGP.

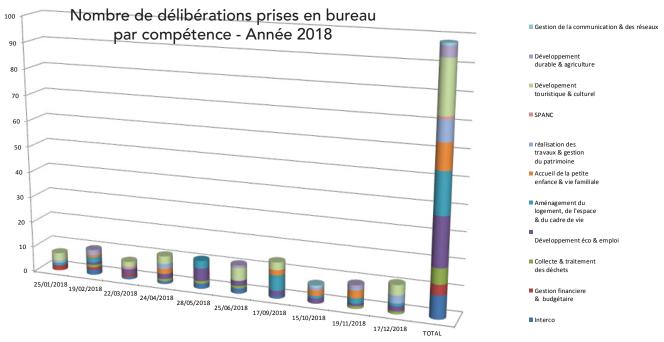






- 148 conseillers communautaires
- 11 séances du conseil communautaire
- 118 délibérations prises
- 21 membres de bureau
- 10 séances du bureau
- 98 délibérations prises





LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE 2018

28 Janvier 2018

Cérémonie des voeux du Président



Communauté de Communes du Sautnois Dimanche 3 juin 2018 Apartir de IIIAUI Apartir de IIIAUI

03 Juin 2018

Célébration des 20 ans de la Communauté de Communes du Saulnois à l'EPSMS d'Albestroff

Décembre 2018

Vote du passage en Fiscalité Professionnelle Unique



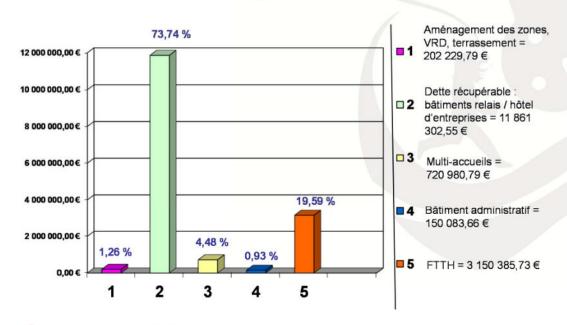


Le travail des commissions



GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

NATURE DE LA DETTE AU 31/12/2018



Saulnois 2018 se traduit en terme : De fiscalité par ...

- L'instauration de la Taxe GEMAPI à compter du 01/01/2018 (produit 2018 = 235.000,00 €)
- ☐ L'augmentation des taux d'imposition (TH et TF et CFE)
- □ La mise en conformité des tarifs de la taxe de séjour suite aux évolutions réglementaires (produit reversé à 90% à l'EPIC et 10% au CD57)
- ☐ L'assujettissement à la TVA des écritures liées à la ZIC d'AMELECOURT
- ☐ Un contrôle fiscal sur les budgets annexes à caractères administratifs, assujettis à la TVA, sur la période 2015 à 2017, qui a conduit aux observations suivantes :
- Une obligation de déclaration de TVA mensuelle et non trimestrielle, applicable à compter du 01/01/2019, pour l'ensemble des budgets concernés
- La liquidation de TVA sur la refacturation des TF aux locataires des bâtiments relais
- ☐ L'instauration de la FPU à compter du 01/01/2019 qui implique :
 - o La création de la CLECT
 - o La création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs

Section de fonctionnement

Formation des résultats 2018

BUDGET	Dépenses de fonctionnement 2018	Recettes de fonctionnement 2018	Résultat au 31/12/2018
COMMUNAUTE DE COMMUNES			
DU SAULNOIS	4 782 750,15	5 781 930,73	999 180,58
ZONE DE DELME	369 871,81	382 739,62	12 867,81
ZONE DE DIEUZE	2 768 854,86	3 113 431,09	344 576,23
ZONE DE FRANCALTROFF	709 428,23	719 799,21	10 370,98
ZONE DE MORVILLE-LES-VIC	226 861,14	332 170,56	105 309,42
ZONE DE MUNSTER	404 320,52	526 083,64	121 763,12
RTHD	155 318,57	71 449,00	-83 869,57
ESAT D'ALBESTROFF	3 894,41	0,00	-3 894,41
LA SABLONNIERE	37 429,97	39 946,67	2 516,70
DECHETS MENAGERS	3 315 311,86	3 073 721,80	-241 590,06
SPANC	153 665,30	123 508,01	-30 157,29
TOTAL GENERAL	12 927 706,82	14 164 780,33	1 237 073,51

Vue d'ensemble 2018

BUDGET	Résultats cumulés au 31/12/2017	Part affectée à l'investissement en 2017	Résultat au 31/12/2018	Solde au 31/12/2018
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	3 004 653,15	0,00	999 180,58	4 003 833,73
ZONE DE DELME	34 230,55	-34 230,55	12 867,81	12 867,81
ZONE DE DIEUZE	134 866,39	-65 716,61	344 576,23	413 726,01
ZONE DE FRANCALTROFF	56 030,44	-56 030,44	10 370,98	10 370,98
ZONE DE MORVILLE-LES-VIC	274 901,08	-274 901,08	105 309,42	105 309,42
ZONE DE MUNSTER	112 555,99	-112 555,99	121 763,12	121 763,12
RTHD	-93 616,63	0,00	-83 869,57	-177 486,20
ESAT D'ALBESTROFF	0,00	0,00	-3 894,41	-3 894,41
LA SABLONNIERE	-2 516,70	0,00	2 516,70	0,00
DECHETS MENAGERS	1 850 877,48	0,00	-241 590,06	1 609 287,42
SPANC	194 303,01	0,00	-30 157,29	164 145,72
TOTAL GENERAL	5 566 284,76	-543 434,67	1 237 073,51	6 259 923,60

Section L'investissement

Formation des résultats 2018

BUDGET	Dépenses d'investissement 2018	Recettes d'investissement 2018	Résultat au 31/12/2018
COMMUNAUTE DE COMMUNES			
DU SAULNOIS	2 879 179,68	1 125 961,86	-1 753 217,82
ZONE DE DELME	391 715,54	425 330,28	33 614,74
ZONE DE DIEUZE	16 788 888,20	16 453 446,04	-335 442,16
ZONE DE FRANCALTROFF	527 941,16	669 646,84	141 705,68
ZONE DE MORVILLE-LES-VIC	681 037,10	1 417 211,97	736 174,87
ZONE DE MUNSTER	234 174,21	224 967,08	-9 207,13
RTHD	1 454 783,92	67 249,00	-1 387 534,92
ESAT D'ALBESTROFF	1 287 305,00	1 979 080,00	691 775,00
LA SABLONNIERE	2 795 825,26	2 772 867,12	-22 958,14
DECHETS MENAGERS	184 770,63	314 321,74	129 551,11
SPANC	1 580,40	2 603,22	1 022,82
TOTAL GENERAL	27 227 201,10	25 452 685,15	-1 774 515,95

Restes à réaliser (RAR) 2018

BUDGET	Dépenses d'investissement RAR 2018	Recettes d'investissement RAR 2018	Solde des RAR 2018
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	1 512 911,29	412 405,74	-1 100 505,55
ZONE DE DELME	12 252,00	0,00	-12 252,00
ZONE DE DIEUZE	0,00	0,00	0,00
ZONE DE FRANCALTROFF	0,00	0,00	0,00
ZONE DE MORVILLE-LES-VIC	0,00	0,00	0,00
ZONE DE MUNSTER	0,00	0,00	0,00
RTHD	2 645 640,00	563 102,50	-2 082 537,50
ESAT D'ALBESTROFF	857 367,77	376 344,99	-481 022,78
LA SABLONNIERE	551 647,54	994 165,88	442 518,34
DECHETS MENAGERS	22 356,60	14 053,86	-8 302,74
SPANC	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	5 602 175,20	2 360 072,97	-3 242 102,23

B UDGET	Résultats cumulés au 31/12/2017	Résultat au 31/12/2018	Solde au 31/12/2018	Solde des RAR 2018	Besoin de financement
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	4 277 605,09	-1 753 217,82	2 524 387,27	-1 100 505,55	1 423 881,72
ZONE DE DELME	-34 230,55	33 614,74	-615,81	-12 252,00	-12 867,81
ZONE DE DIEUZE	-65 716,61	-335 442,16	-401 158,77	0,00	-401 158,77
ZONE DE FRANCALTROFF	-56 030,44	141 705,68	85 675,24	0,00	85 675,24
ZONE DE MORVILLE- LES-VIC	-841 484,29	736 174,87	-105 309,42	0,00	-105 309,42
ZONE DE MUNSTER	-112 555,99	-9 207,13	-121 763,12	0,00	-121 763,12
RTHD	-754 667,49	-1 387 534,92	-2 142 202,41	-2 082 537,50	-4 224 739,91
ESAT D'ALBESTROFF	-218 581,96	691 775,00	473 193,04	-481 022,78	-7 829,74
LA SABLONNIERE	-1 410 715,09	-22 958,14	-1 433 673,23	442 518,34	-991 154,89
DECHETS MENAGERS	1 221 352,70	129 551,11	1 350 903,81	-8 302,74	1 342 601,07
SPANC	3 518,10	1 022,82	4 540,92	0,00	4 540,92
TOTAL GENERAL	2 008 493,47	-1 774 515,95	233 977,52	-3 242 102,23	-3 008 124,71

CA 2018 - Budget principal

Quelques chiffres clefs

MINIBU	JS = 3	4 697,	15€
--------	--------	--------	-----

EMPLOI (MDE / Mission locale) = 52 114,99 €

ADS = 30 297,36 €

HABITAT = 36 874,70 €

AVALOIRS = 28 507,36 €

BALAYAGE = 32 756,36 €

PETITE-ENFANCE = 360 178,52 €

ZIC AMELECOURT = 508 574,14 € (déduction faite vente LORCA)

Subv ARTISANS & COMMERCANTS = 29 629,88 €

EPIC = 227 889,89 € (subv. d'équilibre du budget EPIC)

Divers subv et participations TOURISME = 23 898,53 €

CULTURE cinéma / arts vivants...= 32 238,36 €

Participations diverses (ALEXIS / MOSELLE ATTRACTIVITE...) = 74 234,00 €

FINANCEMENTS (MORVILLE 3T + ZAEC DIEUZE 1° année)= 1 322 116,49 €

GEMAPI = -154 541,76 € (non consommé produit taxe GEMAPI 2018)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Enjeux

La Communauté de Communes du Saulnois a choisi à travers son projet de territoire 2014-2020 de favoriser l'implantation d'entreprises ainsi que leur développement.

Anticiper l'accueil d'entreprises se traduit donc par une volonté de maintenir une réserve foncière disponible à destination d'entreprises sur l'ensemble du territoire, notamment en étendant les zones d'activités économiques communautaires existantes, et en créant une nouvelle zone sur le secteur de Dieuze. Il se constitue aussi d'une proposition d'un coût du foncier adapté au secteur rural et fonction du nombre d'emplois créés, afin de rendre plus attrayant le territoire du Saulnois tout en prenant en compte la création d'emplois.

Par ailleurs, l'accompagnement de la modernisation des structures existantes fait partie intégrante des enjeux de la collectivité, afin de maintenir des emplois souvent fragiles en milieu rural. La CCS a donc décidé d'être maître d'ouvrage de la construction d'un bâtiment-relais abritant une cuisine centrale pour l'Établissement Public Social et Médico-Social (EPSMS) du Saulnois basé à Albestroff, actuellement engagé dans la restructuration de l'ensemble de son site (photomontage ci-dessus).

La Communauté de Communes du Saulnois a également choisi de participer au maintien et au développement des activités commerciales et artisanales du territoire dans son projet de territoire 2014-2020. Cet objectif s'est traduit en 2017 (suite à la fin du FISAC) par la mise en place d'un programme d'aide au aux commerçants et artisans du Saulnois financé par la CCS exclusivement.

La création d'une nouvelle zone à vocation exclusivement commerciale sur le secteur de Château-Salins vise également à favoriser l'implantation de commerces dans des secteurs actuellement peu représentés sur le territoire, en complément de l'offre commerciale existante.

Dans le cadre de son service « Emploi », la Communauté de Communes du Saulnois a poursuivi son but de favoriser la création d'emplois par les entreprises et de soutenir les demandeurs d'emplois dans le retour vers une activité professionnelle. Le service dédié à l'emploi est délégué à Pôle Emploi, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi (MDE) et la Cap Emploi, spécialisées dans ce domaine.

De plus, la mobilité dans le cadre du travail représentant un enjeu majeur sur le territoire, la Communauté de Communes assure un service « Minibus » gratuit, pour le transport de personnes en phase de retour vers l'emploi (demandeurs d'emplois, stagiaires, personnes en réinsertion professionnelle...).

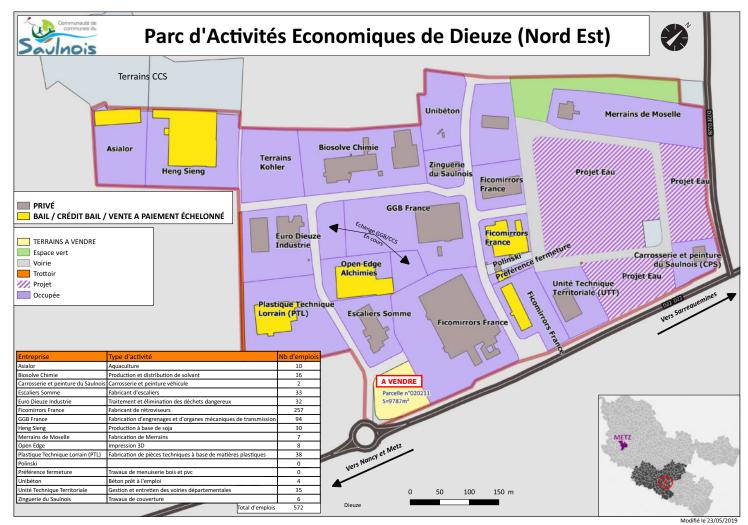


Aménagement de la voirie de la zone D'Amelécourt

15

Plan de la zone communautaire de la CCS à Dieuze

Impact du transfert de la zone économique communale de Dieuze au 1er janvier 2018 pour une dette de 8 546 273,22€





Chiffres clés Economie

6 zones d'activités économiques communautaires (Delme, Dieuze x2, Morvilles les Vic, Francaltroff et Munster) + 1 zone en création (La Sablonnière - Dieuze) + 1 zone industrielle en cours d'aménagement (Amelécourt)

Reprise de l'ancienne zone économique communale Nord Est de Dieuze => + 7 bâtiments

47 entreprises en activité sur les zones communautaires

945 emplois répartis sur les zones

Cotisations:

- Adhésion à Moselle Attractivité:
- 44 174 € pour 2018
- Conventions de partenariat avec

Alexis Lorraine:

30 000€ pour 2018

Actions 2018

Des projets de création/extension de zones en cours:

Zone de la Sablonnière à Dieuze:

- Aménagement et viabilisation d'une première tranche de 6,9 hectares environ (par le biais d'une procédure de lotissement)
- Tranche suivante (Zone d'Aménagement Concerté) 20 hectares environ : réalisation de la première tranche de la ZAC d'environ 6 hectares

Zone commerciale d'Amelécourt:

Travaux entamés en janvier 2018, réception définitive prévue au 1er semestre 2019. L'entreprise Point Vert actuellement à Château-Salins sera la première à s'implanter sur la zone début 2019. Ce transfert d'activités ayant pour but la modernisation des locaux et l'extension de ses surfaces de vente. L'entreprise utilisera toujours ses bâtiments situés à Château-Salins pour faire du stockage.

Développement économique:

- Convention de partenariat avec le cabinet ALEXIS Lorraine pour l'accompagnement des entreprises avec pour objectif la création d'un pôle entrepreunarial, lieu d'accueil physique des porteurs de projets.
- 2 réunions avec les artisans/commerçants ont été organisées sur notre territoire à Château-Salins et à Dieuze afin de leur présenter les différents dispositifs d'aide à l'embauche grâce aux partenaires de l'Emploi présents ces jours-là, de créer de l'interaction entre commerçants, et de présenter le programme d'aide aux commerçants et artisans proposé par la Communauté de Communes du Saulnois.
- Mise en place d'un programme d'aide aux commerçants et artisans du Saulnois: suite au désengagement de l'Etat à travers le refus du programme du FISAC, la CCS a décidé d'attribuer sur ses fonds propres des subventions d'investissement aux entreprises selon les conditions d'un règlement strict voté en bureau communautaire chaque année. Au 31/12/18, 18 dossiers menés à leur terme depuis la mise en place du dispositif le 16/05/17.
- Adhésion à Moselle Attractivité ainsi qu'à la plate forme d'initiative locale «Initiative Moselle Sud».

Perspectives 2019

Réception définitive des travaux de création de la zone commerciale d'Amelécourt : ouverture du magasin La Maison Point Vert

Ouverture de la cuisine centrale de l'EPSMS d'Albestroff

Réception de la zone d'activités (artisanale et industrielle) de la Sablonnière à Dieuze

Poursuite des différents partenariats (emploi et développement économique) aux mêmes conditions

Poursuite de la commercialisation des terrains des zones communautaires

Chiffres clés Emploi

Service Minibus:

913 transports (soit 47 951km parcourus), dont :

1 % à destination de salariés d'entreprises d'insertion ne possédant pas de moyens de transport,

88% pour des formations ou rendez-vous via divers partenaires (Pôle Emploi, Mission Locales, Maison de l'Emploi) pour demandeurs d'emploi,

11% pour des personnes ayant un nouvel emploi (en période d'essai).

Cotisations pour l'emploi :

Maison de l'Emploi : 46 380 €

Mission locale : 15 908.50 €

+ adhésion aux associations «Mésanges bleues» et «Hélice Saulnoise» 70€

Insertion de clauses sociales dans les marchés publics passés par la collectivité

Afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, la Commission « Développement économique et Emploi » a mis en place, depuis plusieurs année, l'insertion systématique de clauses sociales dans tous les marchés publics passés par la collectivité en partenariat avec un référent de la Maison de l'Emploi de Sarrebourg.

La poursuite du service «Minibus» pour l'insertion professionnelle

Dans le but de soutenir le retour vers l'emploi des demandeurs ou personnes en insertion, ne possédant pas de moyens de transports adaptés, la Communauté de Communes du Saulnois a décidé de poursuivre le service « Minibus ».

Partenariat

Des actions permettant de favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire sont menées par Moselle Attractivité, agence du Conseil Départemental de la Moselle qui suit une stratégie de prospection d'opportunité d'implantation à une échelle internationale.

Le service lié à la compétence « Emploi » est actuellement délégué à Pôle Emploi, Cap Emploi, la Maison de l'Emploi (MDE) et à la Mission Locale (jeunes de 16 à 25 ans), qui assurent diverses prestations à destination des entreprises et des demandeurs d'emplois, telles que la mise en place de formations, de permanences, de rencontres.

La Communauté de Communes du Saulnois est un partenaire financier de Moselle Sud Initiative dans le cadre du prêt à taux 0% FSIL qui est une aide à la reprise, à l'installation, à la modification ou à l'agrandissement d'entreprises ou de commerces.



Plusieurs organismes pour l'emploi et l'insertion assurent des permanences au sein du bâtiment administratif de la CCS:

- La Maison de l'Emploi (MDE)
- Le Pôle Emploi
- La Mission locale
- Cap emploi
- Le groupe Malakoff Médérik (dispositif de lutte contre l'illétrisme)



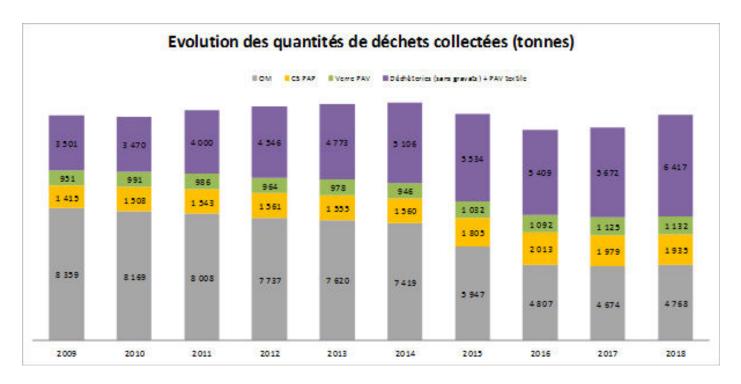
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Enjeux

La Communauté de Communes du Saulnois possède les compétences de collecte et de traitement des déchets pour les habitants des 128 communes du territoire.

Depuis le 1er juillet 2016, la CCS a modifié le mode de financement du service de gestion des déchets. L'ancienne redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), calculée en fonction du nombre d'habitants au foyer, a laissé place à la redevance incitative (RI). Cette tarification permet de responsabiliser le producteur qui paye ainsi un service en fonction du nombre de levées de son bac.

Le but de la Commission « collecte et traitement des déchets ménagers » est d'assurer le meilleur service possible à l'usager, en maîtrisant les coûts dans un contexte d'augmentation constante des charges liées à la gestion des déchets (augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les activités polluantes) hausse des prix de carburants...) tout en respectant les contraintes règlementaires.



Actions 2018

Financement du service : une baisse des tarifs au 1er janvier 2018

Le 23 octobre 2017, le Conseil Communautaire a adopté une nouvelle version du règlement de facturation de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Une nouvelle grille tarifaire est définie pour les usagers particuliers, appliquant une baisse de 11€ par habitant sur la part fixe usager.

Collecte et traitement des déchets : des tonnages stabilisés en porte à porte et une augmentation des tonnages en déchetterie

Dans le graphique précédent, on observe une forte évolution des tonnages en 2016, liée à la mise en place de la redevance incitative. Sur les 3 dernières années, on note :

- une stabilisation des déchets collectés en porte-à-porte :
 - ¤ ordures ménagères autour de 4700 tonnes par an
 - ¤ recyclables secs hors verre autour de 1950 tonnes par an
- une légère augmentation constante du verre collecté
- une forte augmentation de la sollicitation des déchetteries, avec un bond à plus de 6400 tonnes en 2018

Recette de fonction 3 073 72		Dépenses de fonction 3 315 311	
Principales recettes de foi	nctionnement 2018 :	Principales dépenses de fo	onctionnement 2018
Redevance incitative 2 069 305,43€		Contrats de prestations de service	1 477 176,21€
Soutien des éco- organismes	507 877,99€	Charges de personnel	888 120,15€
Revente de matériaux	matériaux 284 803,84€ Carbura		111 473,86€
Subvention ADEME	83 460,00€	Entretien matériel roulant	94 945,95€
		Pertes/créances non recouvrables	45 039,20€
Recettes d'investis 314 321,		Dépenses d'investis 184 770,	

Actions de promotion du tri et de la prévention des déchets

Les actions de promotion de la prévention des déchets ont continué sur l'année 2018, avec la définition d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur la période 2019-2024 et la poursuite du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC).

Les principales actions menées dans ce cadre sont les suivantes :

Promotion de la gestion de proximité des biodéchets

La gestion de proximité des biodéchets est un axe particulièrement développé au sein de notre territoire rural. Le compostage individuel et le paillage sont mis en avant grâce à diverses actions phares telles que la vente de composteurs à tarifs préférentiels fabriqués par un établissement local à caractère social, le don de bioseaux ou encore les distributions gratuites de compost et de broyat en déchetteries. La Communauté de Communes bénéficie du dynamisme du réseau des bénévoles guides composteurs-pailleurs du Saulnois pour transmettre les messages et techniques de compostage et de paillage aux habitants. Ce réseau de passionnés, animé par la CCS et formé selon un référentiel ADEME, est présent, sur une dizaine de manifestations dans l'année telles que la fête de la poule et des jardins ou encore l'Art o cours des sens et organise des évènements comme des visites de jardins et autres moments conviviaux sur les thématiques du jardinage au naturel et de la gestion des déchets verts.

20



Chiffres clés

1 132 tonnes de verre collectées

2 flux de déchets collectés en porte-à-porte en régie

4 768 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées

1935 tonnes de recyclables sacs hors verres (sacs jaunes) collectés dont 15,7% de refus de tri

226 tonnes de vêtements collectés

5 camions de collecte en régie

3 déchetteries communautaires

6 191 tonnes de déchets collectés en déchetteries (hors



Sensibilisation des usagers

La Communauté de Communes du Saulnois accorde une importance particulière quant à la sensibilisation des usagers à la réduction et au tri des déchets. En 2018, elle est intervenue au sein de deux groupes de travail d'action collective d'une quinzaine de personnes concernant l'optimisation des dépenses et la gestion des énergies des particuliers et a permis à ces participants de visiter le centre de tri de Dieulouard, exutoire des déchets recyclables collectés en porte à porte sur le territoire. Cette année 2018 a été marquée par l'anniversaire des 20 ans de la CCS, occasion pour les habitants de parler «déchets» avec les agents du service comme tout au long de l'année lors de manifestations locales (foire artisanale et commerciale de Delme, fête de la poule et des jardins à Ajoncourt).

Éducation de la jeunesse à la prévention des déchets

Afin de permettre aux jeunes d'intégrer le plus tôt possible les gestes de prévention et de tri des déchets dans leur quotidien, ce sont environ 200 élèves du primaire au lycée qui ont été sensibilisés au tri et à la prévention cette année. Le thème plus précis de la lutte contre le gaspillage alimentaire a été abordé au sein des collèges de Château-Salins et d'Albestroff à l'occasion de campagnes de pesée élaborées lors de la restauration collective en collaboration avec le Conseil Départemental de la Moselle, sensibilisant près de 500 élèves sur le sujet. Cette année encore, le Lycée la Providence, le magasin Intermarché de Dieuze et la Communauté de Communes du Saulnois se sont associés pour proposer aux habitants le renouvellement de l'opération «chariot-mini-maxi déchets» qui démontre que le consommateur a la possibilité d'acheter des produits moins emballés et ainsi de faire un geste pour l'environnement mais aussi de faire des économies. La guinzaine d'élèves en charge de l'opération a été sensibilisée au tri et à la réduction des déchets et a transmis le message grâce à une communication écrite et à une trentaine de personnes présentes en magasin ce 25 janvier 2018.

Sensibilisation des professionnels

Les déchets de la quasi-totalité des professionnels du territoire sont collectés par la CCS (avec ceux des particuliers). Il est donc essentiel de sensibiliser ces entreprises et administrations à la réduction des déchets. Suite à un diagnostic réalisé en 2017 auprès de 24 d'entre elles, une convention a été créée en 2018, permettant aux professionnels, et en contrepartie d'un suivi (pesée hebdomadaire), d'apporter gratuitement certains biodéchets en déchetterie. 7 établissements, comme la maison du Département de la Moselle ou encore l'EHPAD Les Acacias de Delme, ont préféré gérer leurs biodéchets eux-mêmes en installant un composteur au sein de leur site. Cette année, d'autres structures telles que le Lycée Agricole de Château-Salins ou le foyer des Tilleuls de Vic-sur-Seille (personnel et enfants/ adolescents) ont été sensibilisés à la gestion et à la réduction de leur déchets.

Travaux de rénovation des déchetteries existantes

- Mise en place d'une signalétique attractive sur les 3 déchetteries communautaires.
- Sécurisation des quais des déchetteries de Château-Salins et Dieuze avec pose de garde-corps
- Augmentation des capacités des locaux de stockage des déchets dangereux sur les déchetteries de Château-Salins et Dieuze.





Initialisation de la construction de la déchetterie de Delme



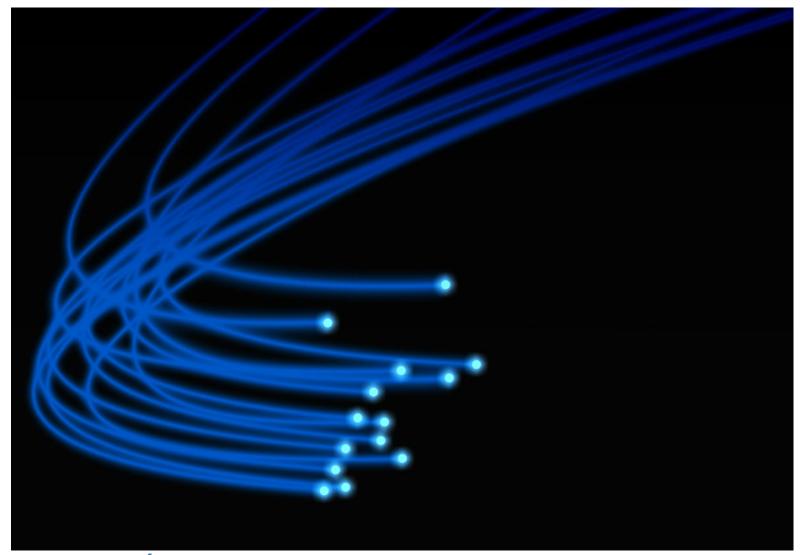
Un maître d'oeuvre a été retenu pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur Delme. Les marchés pour l'exécution des travaux de construction ont été attribués aux entreprises fin décembre 2018. L'ouverture de la déchetterie est prévue à l'été 2019.

Achat de nouvelles Bennes à Ordures Ménagères (BOM)

2 véhicules de collecte ont été commandés en 2018 afin de remplacer les camions les plus anciens. Ils seront réceptionnés en 2019.

Perspectives 2019

- Ouverture de la déchèterie de Delme à l'été 2019
- Démolition de l'incinérateur de Dieuze
- Réponse à l'appel à projet de CITEO sur les extensions des consigens de tri et mise en application au 4ème trimestre 2019 en cas de réponse favorable
- Modernisation et lavage du parc de conteneurs à verre



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

VIE Enjeux

La commission Aménagement de l'Espace, du Logement et du cadre de Vie a été créée en avril 2014 afin d'avoir une vision perspective en matière d'aménagement du territoire, de politique du logement, de transport, d'urbanisme et d'instruction du droit des sols.

Amélioration du logement dans le Saulnois:

- poursuivre l'amélioration de la qualité des logements pour les personnes les plus démunies mais aussi pour lutter contre la précarité énergétique
- pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, il s'agit de leur permettre un maintien à domicile en adaptant les logements
- pour le propriétaire occupant situé en dessous d'un plafond de ressources, il convient de l'accompagner pour adapter leur logement.

Accès au réseau très haut débit par fibre optique:

- rendre le territoire attractif pour les habitants et les entreprises par la couverture numérique à l'ensemble du territoire
- dans un premier temps, réalisation du réseau Très haut Débit sur le périmètre d'une zone blanche étant desservie principalement par une solution Wifimax arrivée à saturation.
- la suite de la couverture globale du territoire sera déléguée au Syndicat Départemental pour la fin des travaux

Autorisation du droit des sols:

- Instruire pour le compte des communes en PLU et Cartes communales
- accompagner les communes dans le cadre des révisions ou élaboration des documents d'urbanisme
- conseiller les communes adhérentes en matière de sécurité routière, accessibilité ...

BILAN Habiter-mieux

Les contacts :

41 personnes rencontrées dans les 11 permnences de 2h tenues en 2018 à la mairie de Château-Salins, au centre social de Dieuze et lors du salon d'Albestroff, soit en moyenne 3 à 4 personnes par permanence.

166 personnes conseillées dans leurs démarches.

Les propriétaires occupants: aidés

88 dossiers de propriétaires occupants ont été instruits par le CALM dont:

- **44** en situation de précarité énergétique
- **27** en perte d'autonomie
- **1** personne cumulant les 2 situations
- **17** travaux d'assainissement

Ces dossiers représentent

524 694 € de subventions accordées dont:

- **414 000** € de subventions ANAH (74 dossiers)

- **39 800** € des caisses de retraite (17 retraités)
- **20 000 €** de la Communauté de Communes du Saulnois
- 45 394 € du Département de la Moselle (APA, ASE et autres participations)
- **5 500 €** du CALM (prêts sociaux)

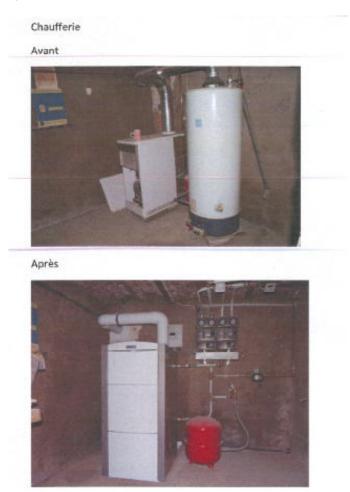
Ces projets ont induit en 2018 **plus de 1 371 000** € de travaux
TTC soit **5 900**€ de subventions
par propriétaire pour **16 264**€
de subventions par prorpiétaire pour
15 600 € de travaux par logement
soit un taux moyen de subventions
de **38%**.

Actions 2018

Habitat - Programme «habiter-mieux»

En 2018, la Communauté de Communes du Saulnois a subventionné des particuliers dans le cadre de leurs projets de rénovation de logement avec amélioration de la performance énergétique de ces derniers.

Ce sont 40 dossiers à hauteur de 500€ par dossier qui ont été aidés par la CCS.



Électrification

L'Article 8

Financement de l'intégration des ouvrages dans l'environnement (enfouissement de réseaux existants).

2 communes ont été subventionnées pour un montant total de 42 500,00€ (Léning: 6 394,06€, Guinzeling : 36 105,94€).

Redevance de concession R1 - 2018

Subvention annuelle à la communauté de communes pour financer le suivi administratif du service électrification aux communes : 5 452,71€

Redevance d'investissement R2 - 2018

Cette redevance est accordée par ERDF sur les investissements En 2018, 16 communes du Saulnois ont touché 34 905,26€ de R2 au titre des travaux 2016.

Chiffres clés

MISSION ADS

62 communes conventionnées (40 de plus qu'en 2016)

797 actes instruits et facturés aux communes pour un montant de 55 837,50 €

MISSION Assistance et conseils

aux communes

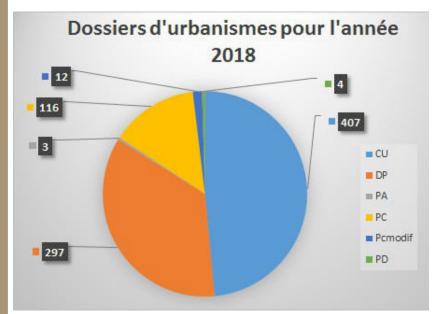
55 communes conventionnées

350 heures d'intervention auprès des communes

27 participation à des commissions de sécurité

Actions 2018

Autorisation du droit des sols (ADS):





Outre l'instruction, le service ADS est présent lors des réunions d'élaboration/révision des documents d'urbanisme engagées par les communes. Il participe aussi, en tant que centre instructeur, aux visites périodiques des Établissement Recevant du Public dans les communes dont l'instruction est confiée (commission de sécurité des ERP de 1 à 5ème catégories).

Le service propose également une gamme de missions aux communes conventionnées.

Les partenaires techniques et financiers sont nombreux. Parmi eux, on peut citer :

L'ANAH, le CALM, ADIL 57, le Départemental de Moselle, ENEDIS, la Direction départementale des territoires, la communauté d'agglomaration de Saint-Avold Synergie, Moselle agence technique (MATEC).

Perspectives 2019

- Aider financèrement davantage d'habitants du territoire dans le cadre du programme «Habiter mieux» en passant à 50 dossiers en 2019 (40 en 2018, 40 en 2017 au lieu de 20 en 2016).
- Changement de logiciel et développement d'un outil de SIG
- Information des communes sur les perspectives 2020 (géoportail de l'urbanisme, loi ALUR...).



GESTION DE LA PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE



2018 aura été assurément une année d'anniversaires :

- 20 ans de la Communauté de Communes du Saulnois
- 10 ans des Multi-accueil de Francaltroff et Dieuze
- 1 an du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) La P'tite Vadrouille du Saulnois

Un anniversaire est toujours l'occasion de constater le chemin accompli et de songer à l'avenir.

Les élus, professionnels et personnels qui auront porté la création, la gestion et le développement des cinq multi-accueils du Saulnois à ChâteauSalins, Delme, Dieuze, Francaltroff et Vic-sur-Seille, ainsi que le RPAM, peuvent constater avec satisfaction la pertinence des décisions qui ont contribué à la qualité du service rendu tout au long de ces années aux familles et aux professionnels de la petite enfance sur l'ensemble du territoire.

Nos équipes continuent à innover, à se former, à évaluer et à faire évoluer leurs pratiques. Avec l'exigence d'accompagner le bon développement et l'éveil des enfants qui nous sont confiés dès leur plus jeune âge. Avec le souci de veiller à la complémentarité de l'offre d'accueil collective à celle individuelle. Avec l'envie de faire du Saulnois un territoire innovant et attractif.

Structures	Taux d'occupation	Nb d'enfants inscrits
MA Château Salins	78.16 %	74
MA Delme	86,99 %	60
MA Dieuze	84.99 %	110
MA Francaltroff	89.18 %	74
MA Vic-sur-Seille	84,46 %	71
TOTAL	84.76 %	389



Chiffres clés Multi-accueils

389 enfants différents issus de 351 familles accueillis dans les 5 multi-accueils (412 en 2017)

84,76%: Taux de fréquentation annuel pour l'ensemble des structures (82,95% en 2017)

A retenir : Le nombre d'enfants accueillis est en baisse mais les enfants fréquentent les structures sur un volume horaire plus important

10,83€ : Coût par habitant du reste à charge supporté par la CCS pour la gestion des multi-accueils

Chiffres clés RPAM

43 rendez-vous et conseil sur la vie du contrat de travail de l'assistant maternel

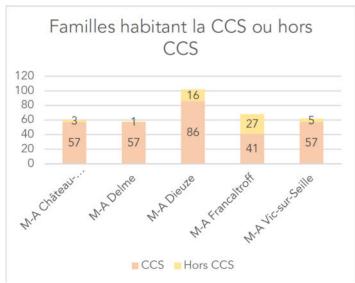
40 animations collectives délocalisées sur l'ensemble du territoire de la CCS à destination des enfants accompagnés de leurs parents ou assistants maternels: 226 enfants, 86 parents et 70 assistants maternels

3 soirées thématiques petiteenfance (le jeu, les émotions) regroupant 10 assistants maternels

2 sessions de formation ont eu lieu dans le Saulnois et ont concerné 17 assistants maternels du territoire

Fête de l'hiver multi-acccueil de Château-Salins et animation à Nébing





Actions 2018

À destination des professionnels de la petite enfance et des familles

Les animations collectives du Relais Parents Assistants Maternels (Rpam)

Cette année, 40 animations réparties sur 22 lieux du territoire de la CCS ont été organisées à destination des enfants accompagnés de leurs parents ou assistants maternels.





Une conférence interactive à l'occasion du 7^{ème} Forum de la Petite Enfance dans le Saulnois sur le thème « Les grandes étapes de l'autonomie de l'enfant ».

La Commission petite Enfance a souhaité aborder de façon innovante la thématique de la séparation et de l'autonomie de l'enfant avec la programmation d'un spectacle «Les conférences du professeur Cordon» par la compagnie du Sens caché.

D'une durée de 45 min, ce spectacle a été suivi d'un débat animé par une psychologue et a traité les grandes étapes de l'autonomie de l'enfant : la naissance, la période d'opposition, la séparation de l'enfant et de ses parents lorsqu'il y a un mode de garde ou une entrée à l'école...

Une quarantaine de personnes participaient à cette

Formation « la Communication gestuelle associée à la parole pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans »

Le service petite enfance a décidé de mettre en place le projet de communication gestuelle associée à la parole pour les enfants au sein des 5 multi-accueils et pour les assistants maternels du Saulnois. Ce projet se déroule sur deux années (2018-2019). Les agents petite enfance sont formés par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), tandis que, dans ce même temps, le RPAM propose aux assistants maternels des ateliers et une formation en 2019. Le but du projet est de mieux comprendre le tout-petit, réduire les pleurs et la frustration:

La journée des Assistants Maternels et la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Le 17 novembre 2018, les services de la Petite-Enfance et des Déchets ménagers ont proposé un après-midi convivial autour de la fabrication de jeux pour enfants et de produits «maison». Une sensibilisation particulière au tri et à la réutilisation des matériaux a été menée lors des échanges avec les assistants maternels présents.



Formation des assistants maternels

En 2018, La Communauté de Communes du Saulnois a organisé deux sessions de formation auxquelles une vingtaine d'assistants maternels ont participé. Les thématiques choisies par les assistants maternels étaient « L'accueil d'un enfant en situation de handicap » et « Gérer les situations difficiles ».



Partenariats

La **Caisse d'Allocation Familiale** (CAF) participe aux charges de fonctionnement des 5 structures grâce aux deux types de contractualisations que constituent les « Contrats Enfance Jeunesse » (CEJ) (302 851,33€ pour les 5 structures + le RPAM) et la « Prestation de Service Unique » (PSU) (757 676.29€ sans le RPAM). 2019 est la dernière année de l'actuel CEJ.

La MSA nous soutient financièrement pour l'accueil des enfants issus de ce régime.

La CCS est également soutenus par un programme d'investissement avec l'Etat.

Le **Conseil Départemental de la Moselle** intervient au travers de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour le contrôle du bon fonctionnement et pour garantir la qualité de l'accueil et de l'encadrement des enfants.

Perspectives 2019

Mobilité de personnel dans les 5 structures pour tous les agents

Grande semaine de la Petite Enfance du 18 au 22 mars 2019

Evolution du format du forum de la Petite Enfance dans le cadre d'une « journée petiteenfance » du territoire mixée avec la journée des assistants maternels

Poursuite des investissements de maintien et d'amélioration des conditions d'accueils

Investissement dans un système de climatisation pour les 5 structures (réflexion autour d'une amélioration des systèmes existants)

Poursuite du projet « la communication gestuelle associée à la parole » avec des ateliers à destination des parents

Mise en place d'un protocole de mise en sûreté par le biais d'une formation

Enquêtes de satisfaction des familles en 2019

Réunions ouvertes aux parents et assistants maternels en matière de droit du travail

Travail de partenariat (MJC de Dieuze, la Gue(ho)st House de Delme, le musée de Vicsur-Seille, la Mare Salée à Marsal, l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois et les fermes pédagogiques, le RAM de Sarrebourg, le Ram de la CC de Seille et Grand Couronné

Travail sur le renouvellement du projet de fonctionnement du RPAM pour 2020



RÉALISATION DES TRAVAUX ET GESTION DU PATRIMOINE

Enjeux

La Communauté de Communes du Saulnois assure la gestion d'un patrimoine bâti en partie vieillissant. Elle a décidé de mettre en place une démarche de maintenance préventive, afin de veiller en permanence au bon fonctionnement des structures et d'assurer leur pérennité, la sécurité des utilisateurs, la réactivité de la collectivité en cas de problèmes majeurs et la conformité des installations.

La Communauté de Communes vise également à optimiser les coûts liés aux interventions ponctuelles nécessaires et la multiplication des intervenants, sur un territoire aussi vaste que celui du Saulnois.

Le projet de territoire 2014-2020 entreprend

donc de mener une réflexion sur la gestion de ces interventions, afin de maintenir la qualité et la sécurité des bâtiments en maîtrisant les coûts.

La Communauté de Communes a également décidé de mutualiser certains services à l'échelle intercommunale, afin de permettre aux petites communes d'accéder à des prestations à un coût privilégié. La Commission assure donc le suivi des services aux petites communes suivants :

- Balayage de voirie
- Nettoyage d'ouvrages d'assainissement (avaloirs, dessableurs, grilles transversales, postes de relevage, déversoirs d'orages)
- Broyage de végétaux

Chiffres clés

La Communauté de Communes du Saulnois assure la gestion et l'entretien de :

10 établissements recevant du public dont :

- 5 multi-accueils
- 1 centre technique
- 3 déchetteries + 1 déchèterie à Delme à venir courant 2019
 - -1 bâtiment administratif

6 zones d'activités

Matériel lourd:

- 1 balayeuse automatisée
- 1 broyeur de végétaux

Focus sur le service balayage:

- 95 communes bénéficient du services.
- 1 434,5km de balayage réalisés
 - 156 jours de balayage

Aménagement zone de la Sablonnière à Dieuze

Actions 2018

Travaux

Zone d'activités (artisanale et industrielle) de la Sablonnière à Dieuze :

Travaux en cours. Réception de la zone d'activité prévue 1^{er} semestre 2019

Zone commerciale d'Amelécourt :

Réception définitive de la zone commerciale d'Amelécourt prévue 1^{er} semestre 2019 avec l'ouverture du magasin La Maison Point Vert

Déchetterie de Delme :

Un nouveau maître d'oeuvre a été recruté. Le début des travaux est prévu début 2019.

Vélo-route Voie Verte:

Un maître d'oeuvre a été recruté. Les travaux débuteront au 1^{er} trimestre 2019.

Gestion du patrimoine

L'entretien des bâtiments

L'entretien des 18 bâtiments-relais est géré directement par les locataires/acheteurs.

L'entretien courant des bâtiments (1 bâtiment administratif occupés par les services de la CCS, 1 centre technique, 5 multi-accueils, 3 déchetteries + 1 déchetterie à Delme à venir en 2019) est confié à des entreprises locales en priorité. Une réflexion technique et financière est menée concernant le recrutement d'un personnel technique.

Le système d'alarme intrusion/incendie fait également l'objet d'une réflexion technique et financière.

L'entretien des espaces verts des zones d'activités est confié en priorité aux entreprises d'insertion du territoire.

Services aux communes

La Communauté de Communes du Saulnois dispose d'une balayeuse automatisée et d'un broyeur à végétaux. La collectivité a investi dans une balayeuse pour proposer à ses communes membres un service de balayage des voiries. L'EPSMS d'Albestroff réalise cette prestation par voie de convention (chauffeur+mécanicien entretien courant). 95 communes bénéficient de ce service.

De même, un broyeur à végétaux permet aux communes de transformer leur déchets verts de taille pour réaliser du paillage. Hélice Saulnoise est en charge de la prestation de service. On constate que ce service est peu utilisé actuellement. Une étude est menée pour étendre le service à d'autres acteurs du territoire (associations, particuliers, etc...) qui est jusqu'ici réservé aux communes.

Les communes peuvent également bénéficier d'un service d'entretien et de curage des avaloirs et dessableurs. La prestation est actuellement confiée à l'entreprise MALEZIEUX. 71 communes du Saulnois bénéficient du service.



Partenariat

La volonté de la Commission Réalisation des Travaux et Gestion du Patrimoine est de travailler avec des entreprises locales dans la mesure du possible.

La Communauté de Communes est en contact régulier avec les fournisseurs d'énergie (gaz, électricité...) afin de diminuer les coûts liés à la consommation des différents établissements et zones de la CCS.

Perspectives 2019

Travaux de création de la zone commerciale d'Amelécourt terminés - idem pour la cuisine centrale de l'EPSMS d'Albestroff.

Zone d'aménagement concerté de la Sablonnière à Dieuze : lancement de la première phase de travaux d'aménagement et viabilisation sur 4 à 6 hectares.

Réception des travaux de construction de la déchèterie de Delme, ouverture au public prévue en juillet 2019.

Réception des travaux de création de la Vélo route Voie Verte pour un ouverture au public début juillet 2019.



MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Enjeux



Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Saulnois a été créé en 2007. Il est issu d'un transfert de compétences avec plusieurs missions de contrôle : le diagnostic, la conception, la bonne exécution et le bon fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC).

Après avoir commencé par les habitations neuves (constructions) ou changeant de propriétaire (ventes), le SPANC a alors lancé les contrôles des dispositifs existant dits « les écarts » au moment où les aides de l'Agence de l'Eau étaient au plus

favorable pour permettre au plus grand nombre d'usagers de réhabiliter leurs dispositifs d'ANC.

Le service a assuré également pendant quelques années une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes qui souhaitaient mutualiser les études ANC au profit de leurs administrés. Le potentiel de développement des installations d'ANC concernait à terme environ 3 000 ouvrages sur le territoire. Aujourd'hui avec la révision du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (11ème programme) et la suppression des aides dédiées à l'ANC qui en découle, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SPANC prend fin.

A ce jour, les dispositifs d'ANC atteignant 10 années de fonctionnement sont contrôlés par le SPANC afin de garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité.

Sur la période 2020-2025, les enjeux principaux, outre le maintien de la qualité du service, de la communication avec les usagers et les mairies, consistent à poursuivre ses missions dans un contexte de restrictions budgétaires des partenaires financiers et à anticiper et préparer la future prise de compétence «eau et assainissement» qui interviendra au plus tard le 1er janvier 2026.

Le budget du SPANC

Année	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Résultat global
	Dépenses	Recettes	Dépenses Recettes		
2018	247 850,72€	247 850,72€	2 000,00€	7 829,32€	5 829,32€

Chiffres clés

15 dossiers de permis de construire ouverts

7 dossiers contrôle de conception réalisés

30 dossiers contrôle d'exécution réalisés

137 dossiers contrôle diagnostic réalisés

4 dossiers contrôle de fonctionnement réalisés (ventes et contrôle au bout de 10 ans)





Actions 2018

La poursuite des activités en place

Le SPANC a poursuivi en 2018 son assistance pour 1 commune qui consiste à :

- participer aux réunions de restitution d'études
- élaborer les cahiers des charges pour les études diagnostiques des réseaux ou le recrutement d'un maître d'oeuvre dans le cas d'un projet de réhabilitation en Assainissement Non Collectif (ANC)
- analyser les offres
- établir les demandes de subvention auprès des financeurs
- notifier les marchés

Application numérique SPANC

Afin de suivre efficacement l'ensemble des dossiers du service, le SPANC a mis en place en 2016, une application réalisée en interne qui recense l'ensemble des dossiers.

Cette application a pour avantage de correspondre aux attentes du SPANC de la collectivité et peut être mise à jour à tout moment sans maintenance extérieure payante.

Le contrôle des écarts

Renouvellement du marché: GEOPROTECH retenu en janvier 2017

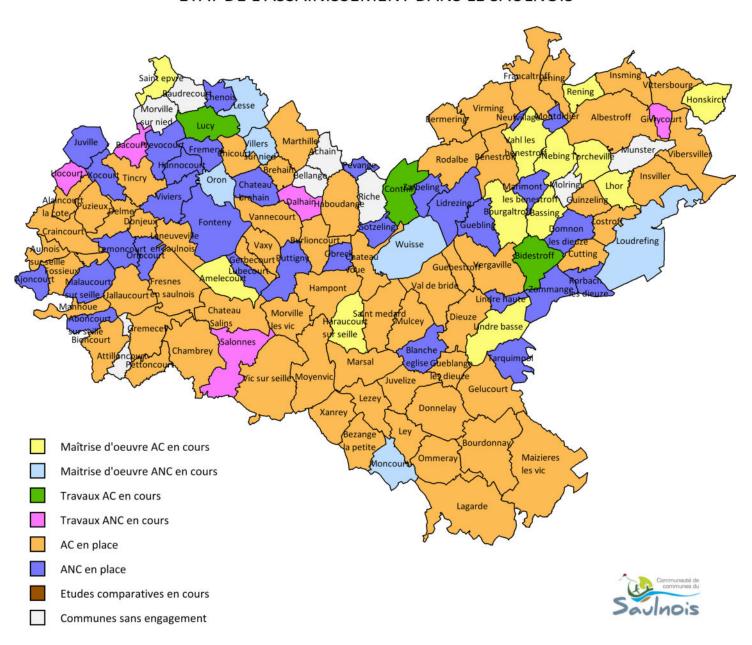
Période de mise au point liée aux nouvelles modalités d'études imposées par l'AERM qui exige que 2 projets pour chaque habitation soient établis afin de ne pas «automatiser» la pose de dispositifs compact type «micro-station d'épuration» et de réaliser des sondages de sol et test de perméabilité à la parcelle.

L'objectif était d'intégrer ces missions complémentaires dans notre marché sans en modifier le coût.

Le contrôle seront désormais composés en 2 phases :

- 1- Visite terrain, plan existant, contrôle diagnostic
- 2- Sur demande de l'usager : élaboration de 2 plans de travaux

ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LE SAULNOIS



	AC terminés	ANC termi- nés	AC en cours	ANC en cours	MOE AC	MOE ANC	Communes sans engagement	Etudes comparatives	Demande d'AMO
2018	64	31	3	5	12	3	10	0	0

Partenariat



PARTENAIRES FINANCIERS

- AERM : versement de diverses subventions
- Fin des subventions à l'Assainissement Non Collectif nouveau programme AERM 2019/2025

- CD 57:

- Fin du programme de subventions AMITER au SPANC au 1er janvier 2020
- ANAH, CAF, caisses complémentaires de retraites : sur demande privée et sous condition de ressources, ces organismes peuvent venir compléter les aides publiques.

PARTENAIRES TECHNIQUES

- Bureaux d'études : élaboration de dossier d'ANC pour avis du SPANC
- Entreprises de TP : réalisation des travaux d'ANC
- Fournisseurs et fabricants de matériels : vente et SAV

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Élus

Perspectives 2019

Poursuivre et renforcer l'assistance et le conseil aux communes

Poursuivre les contrôles de bon fonctionnement des installations à 10 ans

Poursuivre les travaux de réhabilitation dans les communes déjà engagées dans les travaux (BACOURT, GIVRYCOURT, SALONNES, LIOCOURT, DALHAIN)

Accompagner et conseiller les communes de MUNSTER, LOUDREFING, ORON et VILLERS-SUR-NIED qui souhaitent poursuivre leur démarche communale de réhabilitation des ANC

Réfléchir à la prise de nouvelles compétences

Perfectionnement continuel de « l'Appli SPANC »

Renouvellement du marché vente-écart

Réflexion sur la procédure de relances et d'application des pénalités à appliquer aux dossiers « écart »

Réflexion sur le montant des pénalités - impact sur grille tarifaire et sur le règlement du SPANC



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Actions 2018

Développement touristique

Mise en place d'un fond et d'un règlement de soutien aux développement des hébergements et sites touristiques, levier au fond Européen LEADER

Le GAL Moselle Sud porte le 3ème programme opérationnel LEADER 2014-2020. Il exige l'obtention d'une contre-partie publique pour pouvoir intervenir dans les projets.

Dans le cadre de sa politique touristique, la Communauté de Communes du Saulnois a souhaité encourager et soutenir financièrement les porteurs de projets dans le domaine touristique afin d'étoffer l'offre d'hébergement et les sites de loisirs et en améliorer globalement la qualité, en leur attribuant sur dossier une somme forfaitaire de 500 €.

Ce programme d'aide vise les projets suivants :

- Création ou amélioration d'hébergements touristiques du type chambre d'hôtes, gîtes, hébergement insolites ou meublés de tourisme, ou sites touristiques.
- Rénovation, reprise, extension ou amélioration avec montée en gamme d'hébergements hôteliers touristiques

Les porteurs de projets peuvent être de différentes natures : particuliers, association loi 1901, 1905 ou 1908, micro-entreprises (< 10 salariés et CA <2 millions d'€) ou petites entreprises (< 50 salariés et CA < 10 millions d'€).

Nombre de demandes 2018 : 1

Développement du tourisme fluvial et développement des Véloroutes Voies Vertes

Aménagement de la Véloroute Voie Verte

L'aménagement du chemin de halage du canal de la Marne au Rhin situé sur les bans de Lagarde, Bourdonnay et Maizières-les-Vic, en une véloroute voie verte (VVV) a progressé.

Cet itinéraire d'une longueur de 10 km dans le Saulnois complètera l'itinéraire européen Paris-Prague, appelé «Paneuropa Radweg» ou «Eurovélo 52». il apportera aussi une continuité et une cohérence sur les projets réalisés sur le canal de la Marne au Rhin en complétant les aménagements de véloroutes voies vertes de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (57) et de la Communauté de Communes du pays du Sânon (54).

Les travaux de repérage du tracé ont été menés en partenariat avec la Communauté de Communes du Sânon avec laquelle la Communauté de Communes du Saulnois a mis en place une convention de groupement de commandes pour les marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux.

En 2018, le maître d'oeuvre a été recruté. L'ensemble des avant-projets a été réalisé et le marché de travaux a été notifié en décembre 2018.

Schéma de randonnée

Le projet de schéma de la randonnée a été déposé au département de la Moselle pour intégrer le PIDR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Le PIDR recense les itinéraires ouverts à la randonnée dans tous les départements français. Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée.



Une convention de balisage a été signée avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Moselle (CDRP 57) agrée par la FFRandonnée. Le CDRP 57 pilotera le balisage des sentiers du Saulnois pour leur présenter les circuits et réfléchir aux besoins d'équipements d'agrément (bancs, abris, table de pique-nique). Les circuits ont fait également l'objet de repérage pour l'implantation de poteaux de carrefours et de panneaux RIS (Relais Informations Services).

Taxe de séjour

Pour faire suite à la Loi de Finances Rectificative de 2017, les tarifs applicables de la taxe de séjour ont été revus dans le Saulnois pour une application au 1er janvier 2019.

Parallèlement, le guide pratique de la taxe de séjour a donc été mis à jour.

Association Bassin Touristique de la Sarre

Constituée le 19 décembre 2016, l'association Bassin Touristique de la Sarre regroupe des intercommunalités mouillées par les cours d'eau (Sarrebourg Moselle Sud, Saulnois, Sarreguemines Confluences et Alsace Bossue), du GECT « Eurodistrict SaarMoselle », des communes disposant d'un équipement de plaisance et de tout autre association ou organisme privé dont l'adhésion est approuvé par le comité directeur.

Son objet porte sur la coordination et le développement de l'économie touristique et de la promotion du



tourisme dans les territoires traversés par les canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin.

La CCS membre du comité technique et du comité directeur participe aux travaux de l'association qui ont abouti au lancement d'une marque de destination, Terres d'Oh, une vidéo, une carte touristique et un site Internet en 2018.

Une convention financière est établie entre l'association et chacune des intercommunalités pour financer les projets. Le calcul de la subvention annuelle est basée sur le nombre d'habitants et de km mouillés par les canaux. Son montant s'élève à 6 860 € pour la Communauté de Communes du Saulnois.

Chiffres clés

Soutien à l'événementiel

9 demandes de soutien à l'évènementiel dont 1 annulée pour bilan positif.

34 animations culturelles (cinéma, ateliers, théâtre...) ont été financées par la CCS

7 ateliers «arts vivants»

11 séances de cinéma

1 atelier d'initiation à l'art du conte





Actions 2018

Soutenir l'accès à la culture

Développement des arts vivants

Dans le cadre de sa compétence « Culture », la Communauté de Communes du Saulnois a mis en place **des ateliers de découverte des « Arts vivants »** pour les habitants du Saulnois .

Ces ateliers ont été proposés gratuitement aux habitants du territoire. Ce dispositif a coûté environ 10 770€ à la CCS et a touché plus d'une centaine d'enfants.

Le Saulnois fait son cinéma

La Communauté de Communes du Saulnois soucieuse d'offrir à la population une animation gratuite auprès de ses habitants a renouvelé l'opération « Le Saulnois fait son cinéma » en été (séances de plein air) et pendant les mois d'automne et d'hiver (séances en salle). Les communes membres volontaires sont invitées à gérer la logistique avec le concours d'une association si elles le souhaitent. La CCS finance la totalité des frais liés à la séance. La communauté de communes s'appuie sur un partenariat avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle qui participe à la programmation et à la mise en œuvre technique du projet.

Les films sont diffusés en format numérique avec du matériel de projection itinérant.

Une édition 2018 du Saulnois fait son cinéma qui a coûté environ 15 000€ et qui a pu faire profiter petits et grands de films familiaux sur l'ensemble du territoire.

Culture

Soutien aux événementiels

La Communauté de Communes du Saulnois dispose d'une enveloppe annuelle pour **favoriser le maintien des manifestations locales.** Elle peut financer 25% des dépenses subventionnables d'un projet à hauteur de 1 500 € maximum. Cette année plus de 5 400€ de subvention ont été versées pour environ 9 800€ demandés.

Soutien à la lecture

La CCS soutient les médiathèques du Saulnois dans le cadre de leur participation aux animations départementales et notamment Lire en Fête. Elle participe aux frais d'animation afin de donner une envergure plus importante aux événements dédiés à la lecture. En 2018, 5 bibliothèques se sont attacher à valoriser la richesse franco-allemande du territoire à travers des spectacles, des conférences et des soirées jeux...

Perspectives 2019

Schéma de la randonnée : former des baliseurs bénévoles, mettre en oeuvre les travaux d'aménagements des sentiers, la signalétique et les équipements

Véloroute Voie Verte le long du canal de la Marne au Rhin : finaliser les travaux pour une utilisation dès l'été 2019

Poursuivre l'organisation de manifestations culturelles à destination des habitants



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGRICULTURE

Enjeux

Doté d'un environnement rural préservé, la Communauté de Communes du Saulnois s'est engagée pour un développement durable de son territoire. La Commission Développement Durable et Agriculture a pour vocation de maintenir la qualité de vie privilégiée du territoire en développant des actions en faveur d'une agriculture durable et toute autre action contribuant à l'amélioration du bilan écologique, de la qualité des ressources et du maintien des paysages préservés du Saulnois.

Actions 2018

Agriculture

Diversifiée dans ses productions, l'agriculture fait vivre plus de 500 exploitations sur le territoire (environ 600 emplois). Elle contribue au maintien des paysages et de la qualité du tissu rural. La Communauté de Communes du Saulnois soutient des agricultures diversifiées, durables et performantes pour maintenir cette activité économique. Elle cherche à répondre à la demande des consommateurs locaux. Elle développe des actions en faveur d'une agriculture durable contribuant à l'amélioration du bilan écologique, de la qualité de ses ressources et du maintien des paysages de notre beau territoire.

Plaquette circuits-courts:

Le territoire a des ressources et vous le fait savoir ! Consommer local et de saison, c'est la garantie de consommer des produits plus savoureux et qui ont parcouru peu de kilomètres pour arriver dans votre assiette.

Pour aider à trouver les producteurs et points de vente (vente directe, marchés, AMAP) dans le Saulnois, la Communauté de Communes édite un répertoire des producteurs locaux du Saulnois.



Accompagnement financier pour les éleveurs de poulets Label Rouge en plein air du territoire

Le Saulnois soutient financièrement les 4 projets de création de poulailler pour la mise en place de la filière poulet Label Rouge en plein air. Elle les soutient notamment à travers le gage de qualité que fait ressortir la qualité plein air. La Communauté de Communes du Saulnois finance les achats d'arbre fruitiers pour le parcours plein air des volailles.



Chiffres clés Cit'Ergie

1 comité de pilotage

1 comité technique

С

6 ateliers thématiques réalisés

Développement durable : Relever le défi de la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de l'obligation de la réalisation du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), de l'engagement de la Communauté de Communes du Saulnois dans la démarche Cit'ergie et de sa démarche Territoire à Energie Positive porté par le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL). La Communauté de Communes du Saulnois s'engage dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que dans le développement des énergies renouvelables. La Communauté de Communes du Saulnois va réaliser son PCAET elle-même avec l'appui de tous les acteurs et partenaires du territoire.

Le PCAET:

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objet d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources.

La loi NOTRe (loi portant Nouvelle Organisation Territorial de la République), adoptée en août 2015, **impose** aux collectivités de plus de 20 000 habitants l'élaboration d'un PCAET.



Il a pour objectif d'anticiper es effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir dans tous les domaines de la vie quotidienne : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles

Dans le cadre d'un PCAET, la collectivité doit élaborer une politique air, énergie, climat visant plusieurs objectifs sur son territoire :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et améliorer la qualité de l'air en diminuant les polluants atmosphériques par une action, en particulier, sur les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique qui accentue l'impact des polluants atmosphériques (ex : pics d'ozone lors des épisodes de canicule);
- Utiliser l'énergie comme un levier d'action pour luter contre le changement climatique et la pollution de l'air via plusieurs axes de travail : la sobriété et l'efficacité énergétique le développement des énergies renouvelables.

La collectivité a donc un rôle d'exemplarité, doit être le moteur de changement pour son territoire et garante, dans la durée, des engagements pris.

Cit'ergie



La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial impose la mise en place d'un suivi et d'une évaluation des actions engagées. Pour y parvenir, la Communauté de Communes du Saulnois s'est engagée dans une démarche Cit'ergie, portée par l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Ce dispositif, destinée aux communes et aux intercommunalités désireuses de construire et d'améliorer en continu leur politique énergie durable, est un outil opérationnel aidant à la mise en oeuvre de la politique énergétique et climatique et à l'élaboration du PCAET.

La CCS a démarré cette démarche courant août 2017, qui va durer 4 ans, par une évaluation / diagnostic de

ses actions engagées en fonction de ses possibilités actuelles d'intervention. Une fois ce diagnostic validé, l'intercommunalité pourra commencer à définir sa politique énergie-climat et sa stratégie d'intervention parallèlement et en cohérence avec le PCAET.

Au bout des 4 années du dispositif, une nouvelle évaluation diagnostic permettra de voir les progrès réalisés.

Espace Info Énergie

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Saulnois conventionne avec l'ADIL 57, qui assure les missions d'un Espace Info Énergie (EIE) sur le territoire du Centre de la Moselle. Son rôle est de fournir des informations adéquates, neutres, objectives, impartiales et indépendantes sur la maîtrise de l'énergie ainsi que des conseils techniques pour permettre aux particuliers d'effectuer des choix.

Les informations et/ou les conseils sont fournis à titre gratuit en suivant les objectifs suivants :

- En direction des collectivités locales, un appui dans leur politique locale de développement durable: permanences décentralisées, foires, salons, conférences thématiques, participation à des groupes de travail, formation, outils de communication...
- Lutte contre la précarité énergétique: réponses aux demandes des ménages, aux travailleurs sociaux, aux bailleurs sociaux et privés..., actions de sensibilisation dans les quartiers...
- Informer sur le changement climatique et la maîtrise des énergies, l'efficacité énergétique, le développement des EnR, les différents systèmes de production de chaleur, les caractéristiques des isolants, la ventilation, BBC, Maison passive, HQE, THQE..., RT 2012, les dispositifs d'aides...

En 2018, l'EIE a été directement sollicité par une soixantaine de foyers du Saulnois.

Prévenir les inondations et gérer les milieux aquatiques

La Communauté de Communes du Saulnois possède la compétence « GEMAPI » depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle compétence créée par la loi modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 concerne la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des ouvrages de protection contre les inondations.

Le contenu de la compétence GEMAPI :

Bloc de missions obligatoires :

- 1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique
- 2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, lac ou plan d'eau
- 5. La défense contre les inondations et contre la mer
- 8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Bloc de missions facultatives :

- 3. L'approvisionnement en eau
- 4. la maîtrise des eaux pluviales et des ruissellements ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6. La protection et la conservation des eaux superficielles ou souterraines
- 9. Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile

- 10. L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- 11. La mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance
- 12. L'animation et la concertation

Sur le territoire communautaire, la compétence GEMAPI est partiellement déléguée aux syndicats préexistants suivants devenus syndicats mixtes :

- Le Syndicat Mixte de la Seille Amont exerce la GEMAPI sur le périmètre hydrographique de la Seille Amont
- Le Syndicat Mixte de la Seille Médiane intervient au sein du périmètre hydrographique de la Seille Médiane
- Le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nieds exerce la compétence GEMAPI sur le territoire hydrographique des Nieds à savoir : Nied française, Nied allemande et Nied réunie
- Le Syndicat Départemental des Eaux d'Alsace exerce les items 1. et 12. de la GEMAPI pour le bassin versant de l'Albe et de la Rose.

Financement de la GEMAPI:

La compétence GEMAPI est financée grâce à la mise en place d'une taxe spécifique répartie entre les redevables assujetis à la taxe d'habitation, à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti ainsi qu'à la Cotisation Foncière des Entrerprises (CFE). Elle est recalculée tous les ans.

Partenariat

La commission Développement Durable et Agriculture bénéficie du soutien technique et/ou financier de plusieurs structures, que sont :

Agence de l'eau Rhin Meuse

La Région Grand Est

Conseil départemental de Moselle

Espace Info Énergie - ADIL

Le Parc Naturel Régional de Lorraine

Agriculteurs du territoire et producteurs locaux

ADEME

Chambre d'agriculture

Cit'ergie

Perspectives 2019

- Continuer à soutenir les initiatives mises en place pour promouvoir les circuits alimentaires de proximité
- Développer les circuits courts locaux (participer a des manifestations afin de promouvoir les productions locales)
- Relayer auprès des communes les possibilités d'aides financières dans le cadre des TPECV
- Réaliser le PCAET
- Accompagner les communes dans la rénovation énergétique
- Accélérer la démarche de labellisation Cit'ergie
- Maintenir les démarches de la GEMAPI



GESTION DE LA COMMUNICATION ET DES RÉSEAUX

Enjeux

La communication est un outil essentiel de la Communauté de Communes du Saulnois. Elle permet à celle-ci d'exister, non seulement auprès de ses habitants, mais également auprès des collectivités locales, des partenaires, des institutionnels et de ses élus.

Les objectifs sont multiples :

• informer sa population des réalisations communautaires,

• promouvoir ses actions et ses résultats, et surtout, faire émerger un sentiment d'appartenance

chez ses habitants et chez les élus.







Chiffres clés

Site Internet

Saulnois

65 104 pages vues

8 923 visiteurs

+ de 150 télé-assistances (dépannages de 5min à 2h selon les problèmes à résoudre).

> ENSEMBLE LE 3 JUIN PROCHAIN, FÊTONS NOS 20 ANNÉES DE COOPÉRATION ET DE PROJETS!

Actions 2018

Faire connaître la Communauté de Communes du Saulnois

Organisation pour la 7ème année d'un concours photos: 31 participants et 4 écoles et périscolaires nous ont fait parvenir 273 photos! Des clichés insolites, originaux, illustrant les richesses de notre territoire au point de vue patrimonial et naturel. Les membres du jury de sélection étaient composés de professionnels, élus et membres du service communication de la CCS et un prix du public a été mis en place. La cérémonie de remise des prix a eu lieu au cours de la journée de célébration des 20 ans de la CCS à l'EPSMS SAinte-Anne d'Albestroff.

La communication vers le grand public

 Conception par le service communication pour tous les services de leurs supports de communication : brochures, affiches, livret...



Les outils





 Édition de 2 Saulnois Mag dont 1 «Spécial 20 ans la collectivité» et 1 accompagné d'un supplément «Déchet».
 A noter qu'un nouveau marché sera lancé en 2019.





- Travail de refonte su site Web (Arborescence, web design, contenu...) et Extranet
- Travail de relation presse



Bilan des 20 ans de la CCS

557 sacs distribués

1 013 gobelets distribués à l'accueil

Entre 1 300 et 1 500 visiteurs

53 personnels mobilisés

500 repas servis

8 producteurs fermiers présents sur le marché du terroir

273 photos exposées dans le cadre du concours photos

2 500 flyers distribués

300 affiches distribuées dans les commerces et les communes

5 388 personnes ont vu nos publications de l'évènement sur Facebook



La célébration des 20 ans de la CCS



Services aux communes

Plus de 150 Télé assistances (100 en 2017).

111 communes adhèrent gratuitement au portail de télétransmission

Certificats électroniques

Fourniture de certificats électroniques aux maires et/ou secrétaires dédiés à la télé transmission du contrôle de légalité, à Hélios, PesV2, ... En 2018, 42 nouveaux certificats ont été délivrés.

Services dédiés à la communauté de communes

- SIG : Mise à jour annuelle des données, évolution du portail de consultation du SIG.
- Évolution du Site Extranet de la Communauté de Communes.
- Assistance technique du personnel de la communauté de communes,
- Installation de nouveaux ordinateurs,
- Suivi de commande des consommables,
- Réalisation, édition et numérisation de plans géographiques,
- Surveillance des sauvegardes, récupération des données perdues,
- Assistance informatique des mairies

Perspectives 2019

Finalisation et mise en ligne du site web de la CCS plus intuitif, plus simple d'utilisation et plus attrayant

Favoriser l'utilisation des outils web auprès des agents et élus

Développer davantage la communication sur les réseaux sociaux

Développer davantage la communication interne en modifiant le format du journal interne



Tel: 03 87 05 11 11 Fax: 03 87 05 27 27 administration@cc-saulnois.fr

www.cc-saulnois.fr